

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **76 (1940)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Dernier appel.* — *Dans les sections : Lausanne.* — *Comment obtenir de bonnes notes.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Les temps difficiles.* — U. I. P. G. — DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Education nationale et stage.* — XI^e *Journée d'éducation.* — REVUE DES IDÉES : *Il n'est pas facile d'être neutre.* — DIVERS : *Le Vade-Mecum d'une bibliothécaire.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. W. : *L'enseignement militaire préparatoire.* — R. FG. : *Les limites du développement animal.* — R. HERCOE : *Comment la Finlande lutte pour la sobriété et contre l'ignorance.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : E. DOTRENS : *La circulation sanguine (suite).*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

DERNIER RAPPEL

Assemblée générale. — Nous rappelons à tous que c'est demain 11 février qu'a lieu notre Assemblée générale annuelle. Venez-y nombreux ! Vous montrerez ainsi votre attachement à notre Société et vous aurez certainement du plaisir à y retrouver vos amis. Rendez-vous donc au Casino de Montbenon à 14 h. 30.

N. B. — Ne pas oublier sa carte de membre.

Assemblée des délégués. — Le même jour à 10 h. se réuniront les délégués. Chaque section y est représentée par son président. Les sections comptant plus de 50 membres ont droit à un délégué par 50 membres. — Prière de rapporter les listes de membres mises à jour.

Le Comité.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *Notre candidature au C. C.* — Le comité se fait un agréable devoir de recommander aux membres de la section de venir nombreux à l'Assemblée générale du 11 février afin d'y soutenir leur candidat **André Chabloz**. Ce bon collègue a maintes fois prouvé son sens du service ; aujourd'hui encore, il le fait avec le plus grand désintéressement. Pour lui témoigner notre reconnaissance et l'assurer de notre soutien, faisons-lui une belle élection.

Le Comité.

COMMENT OBTENIR DE BONNES NOTES A L'ÉCOLE

Brèves coupures empruntées à un article récemment paru et dû à la plume d'un médecin (D^r Hemmerdinger, dans « L'enfant, cet inconnu ») :

« Quand je parle des moyens d'avoir de bonnes notes, c'est surtout

aux parents que je m'adresse, et c'est neuf fois sur dix eux que j'incrimine quand il y a de mauvaises notes. »

« Que doivent faire les parents quand les notes sont mauvaises ?

1. Se demander s'il n'y a pas de surmenage.

2. Se demander si l'alimentation est correcte.

3. Consulter le médecin, qui examinera l'état général, et plus particulièrement le fonctionnement des glandes endocrines, et pourra le plus souvent, par un traitement approprié, faire remonter les notes, thermomètre de bon équilibre physiologique. »

« Quand je soigne un enfant, je suis presque toujours ses notes de classe, précieux indice pour moi de l'efficacité de mon traitement. »

« J'ai dit que neuf fois sur dix, la paresse relevait avant tout du médecin, mais la dixième fois, elle relève uniquement de l'éducateur et est justiciable de punitions. »

« Il est absurde de priver un écolier d'un après-midi de congé, l'oxygène faisant partie des éléments indispensables et la « retenue » fait partie de ces punitions absurdes, reliquat d'un temps où l'on ignorait tout de l'hygiène. »

« La collaboration du médecin et de l'éducateur est chose indispensable dans tous les cas. Il y en a neuf sur dix où le rôle du médecin doit être prépondérant. Il y en a dix sur dix où l'éducateur doit lutter en même temps que le médecin contre la paresse, le goût de la facilité, et le manque de conscience professionnelle qui tendent à envahir les générations nouvelles. »

ED. B.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

LES TEMPS DIFFICILES

Economies.

Le Conseil d'Etat de Genève vient d'établir toute une série de projets de lois pour la compression des dépenses de l'Etat.

Les fonctionnaires n'ont pas été oubliés cette fois encore : c'est ainsi qu'un de ces projets « porte suspension temporaire des augmentations annuelles de traitement pour l'ensemble du personnel de l'Etat » (*sic*).

La Fédération des fonctionnaires, le V.P.O.D. et les syndicats chrétiens sociaux ont entrepris une action commune contre cette nouvelle atteinte à la situation des jeunes :

un mémoire a été adressé au Conseil d'Etat et aux députés par les associations de fonctionnaires et d'employés ;

une délégation s'est rendue le lundi 29 janvier auprès de M. le Président du Conseil d'Etat et auprès de la Commission du Grand Conseil, chargée d'étudier les projets financiers.

Nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte de l'intervention de notre collègue Georges Piguet, lors de la séance de lundi matin (réception des délégués par M. Casai).

Monsieur le Président,

En 1932, nous vous demandions déjà de ne pas laisser peser injustement sur nous le poids des erreurs commises lors de l'élaboration des lois fiscales ; nous vous demandions de ne pas laisser supposer que l'état désastreux des finances cantonales était dû surtout aux traitements des fonctionnaires.

« Le salaire est une question d'estomac, un père de famille ne saurait servir à table des plaisanteries ; » j'ajouterai qu'en plus des besoins de l'estomac, qui sont les mêmes pour tous, les fonctionnaires de l'Etat, notamment ceux de l'enseignement primaire, ont des obligations sociales qui leur sont imposées par leur situation dans l'Etat. Leurs traitements ne sauraient donc être comparés aux salaires payés dans les usines privées, aux ouvriers, manœuvres ou aides...

Lors de notre première entrevue, M. Perréard nous a opposé l'opinion publique. Vous craignez les réactions de celle-ci et vous la sentez prête à soutenir toute attaque lancée contre les fonctionnaires. Si cette opinion publique nous est si contraire, n'est-ce pas que, depuis 20 ans, ceux qui en avaient le devoir ne nous ont pas défendus contre elle comme nous le méritions. La jalousie et l'envie ont eu, pendant cette période, libre cours dans les colonnes de la plupart de nos journaux. A maintes reprises, des députés se sont fait une publicité facile en mangeant du fonctionnaire !

Et pourtant, depuis 1923, la loi sur l'échelle des traitements n'a cessé d'être bousculée. En 1934, au milieu de l'indifférence générale, celle des fonctionnaires exceptée, on a voté des réductions temporaires allant jusqu'au 50 % de certains traitements, cela au mépris de toute équité... Et Genève reste le canton où les grosses fortunes ont le moins de charges fiscales.

Aujourd'hui, alors qu'une crise nouvelle, mais non imprévisible, jette le désarroi dans les finances de l'Etat, alors que le Conseil fédéral prévoit une retenue sur tous les gains pour alimenter les caisses de compensation, alors que le coût de la vie a déjà augmenté de 15 %, vous allez proposer au Grand Conseil la suppression des augmentations annuelles, touchant ainsi un groupe de fonctionnaires de façon arbitraire et injuste.

Nous ne pouvons que protester contre une mesure semblable, nous ne pouvons que demander au Conseil d'Etat, au Grand Conseil qu'ils prennent en sérieuse considération l'adaptation des méthodes fiscales à la situation financière actuelle de l'Etat.

Certes, nous avons un effort civique à fournir, nous demandons

qu'il soit fourni par tous. *Les fonctionnaires ne doivent pas être plus particulièrement touchés que les autres citoyens car ils ont déjà très largement sacrifié sur l'autel de la république et ils continuent à le faire.*

Enfin, puisqu'à chacune de nos revendications, vous semblez partager notre point de vue, tout en nous opposant l'opinion publique, nous demandons que nos chefs nous défendent devant cette opinion publique.

Enfin, Monsieur le Président, à côté de nos intérêts matériels, il y a une question morale qui ne saurait, sans danger, être négligée. Dans les milieux de fonctionnaires, notamment dans le corps enseignant, on est las du « Haro sur le baudet » qui semble être le cri de ralliement de certains groupes de citoyens vis-à-vis de nous. Notre presse est, semble-t-il, largement ouverte à ces sortes d'attaques... mais, par contre il nous est extrêmement difficile d'y répondre.

Le jugement sommaire qui considère tous les fonctionnaires comme des privilégiés ou qui estime que les privilèges que nous avons acquis aux prix de gros sacrifices et de longs efforts, sont immérités, ce jugement est superficiel et injuste.

Or nous vous demandons, Monsieur le Président, et c'est notre droit, d'être traités avec équité.

* * *

Au cours de la séance avec la commission du Grand Conseil, chargée d'étudier les projets du Conseil exécutif, nos représentants devaient apprendre, non sans stupéfaction, que, pendant l'an de grâce 1939, le Conseil d'Etat avait procédé à 122 déclassements atteignant une somme totale de 52 970 fr.

AD. L.

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

L'assemblée générale administrative aura lieu le **jeudi 22 février**, à 15 heures, à la Salle de Fêtes du Buffet de la Gare. Elle sera suivie d'un thé.

Nous rappelons que les propositions de candidatures pour le Comité doivent parvenir à la présidente au moins trois jours avant l'assemblée. (Art. 7.)

L'article 7 des statuts prévoit également que l'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour tous les membres actifs.

Le Comité.

NEUCHATEL ÉDUCATION NATIONALE ET STAGE

La motion Claude DuPasquier au sujet de l'éducation nationale a fait l'objet d'un projet de loi, en deux articles, que le Grand Conseil a adopté dans sa séance du 21 novembre dernier.

Le rapport à l'appui de ce projet contient plus d'une page remar-

quable qu'il vaudrait la peine de mettre sous les yeux de nos lecteurs. C'est le cas, par exemple de celles se rapportant au sens de l'éducation nationale et au rôle de l'école dans ce domaine. Nous y reviendrons peut-être un jour, car elles contiennent des vues élevées doublées d'un grand sens pratique auxquelles le corps enseignant ne peut que souscrire. Et, il nous paraît opportun de rappeler ici que si le corps enseignant primaire a fait un accueil plutôt froid à la motion DuPasquier, c'est qu'il nourrissait quelques inquiétudes à l'égard de certaines mesures, en particulier des moyens d'investigation dans la conscience civique des futurs maîtres. Quant au principe qui fait le fond même de la motion, nous y étions acquis par avance, c'est-à-dire par nos actes.

Il est indéniable, en effet, que jusqu'à présent, le corps enseignant primaire, dans son ensemble, a toujours cherché sinon réussi à faire de l'école un milieu favorable à l'épanouissement de l'esprit suisse auquel doit aboutir l'éducation nationale. Ce point a, du reste, été relevé dans l'exposé présenté par le président de la S. P. N., lors des dernières conférences officielles.

Comme nous l'avons dit, le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat ne contient que deux articles. Le second ayant trait à la clause référendaire, nous nous bornons à citer la teneur du premier :

Article premier. — Le Conseil d'Etat reçoit pouvoir de prendre toutes mesures utiles :

- a) Pour instituer et organiser le stage obligatoire en vue de la formation professionnelle des candidats à l'enseignement porteurs des titres ou diplômes requis par la loi ;
- b) Pour instituer et organiser des cours d'initiation et de perfectionnement en faveur des membres du personnel enseignant des écoles publiques et notamment des maîtres et des maîtresses chargés des enseignements qui contribuent plus spécialement à la formation civique ;
- c) Pour procéder à la revision des programmes et des manuels scolaires, conformément à l'arrêté fédéral visant à maintenir et à faire connaître le patrimoine spirituel du pays, du 5 avril 1939.

Dans sa prudente brièveté, cette loi ne reflète qu'une faible partie des propositions formulées par M. DuPasquier dans le développement de sa motion.

Parmi les mesures qui n'ont pas été retenues, mentionnons l'extension des pouvoirs accordés aux inspecteurs, en matière de nomination, dans les examens de concours ; l'institution, dans une école normale unique, d'un enseignement pédagogique réparti sur quatre années de préparation, et le corollaire qui permettrait la limitation du nombre des élèves de cette école. D'autre part, le Conseil d'Etat a renoncé à créer une commission cantonale de l'éducation nationale et à nommer

des représentants de l'Etat dans les commissions scolaires. Dans l'idée du motionnaire, ces commissaires cantonaux auraient eu pour tâche principale d'assurer au Conseil d'Etat la possibilité d'exercer une influence prépondérante dans le domaine de l'orientation spirituelle de l'école.

En ce qui concerne l'école normale unique, rappelons qu'à deux reprises, en 1932 et 1933, le Grand Conseil a été saisi d'un projet de concentration de l'enseignement pédagogique entraînant la limitation du nombre des candidats. Tous deux ont été écartés. Le Conseil d'Etat a renoncé à reprendre cette importante question, « car, dit-il, nous ne pensons pas que l'opinion de la majorité du Grand Conseil se soit modifiée. S'il devait en être autrement, la question pourrait être soumise à un nouvel examen ».

Nous regrettons évidemment, une fois de plus, que la majorité de nos députés s'obstinent à maintenir les lambeaux d'une organisation pédagogique plus que surannée.

Mais, par ailleurs, la loi sur l'Education nationale nous accorde des satisfactions que nous relevons avec plaisir. Elle institue le stage obligatoire et l'organisation de cours de perfectionnement, ce qui répond aux vœux de notre association transmis l'année dernière au Dép. de l'Inst. publique par les soins du Comité central. (*Bulletin* du 19 août 1939.) Il faut remarquer que le stage pratique et obligatoire concerne tous les enseignements. Il n'est pas trop tôt non plus qu'on songe à améliorer la préparation pédagogique des futurs professeurs restée insuffisante malgré l'institution du certificat d'aptitude pédagogique délivré par certaines facultés de notre Université.

Enfin, le dernier alinéa confère à l'Etat le droit de procéder à la revision des programmes et manuels, sans distinction d'enseignement. Cela permettra d'intensifier ou d'introduire l'enseignement du civisme et de ce qui a trait à l'éducation nationale dans tous les établissements d'instruction qui font suite à l'école primaire, jusqu'à et y compris l'Université, ainsi qu'en a décidé la Conférence suisse des chefs de départements de l'Instruction publique, dans sa séance tenue à Zurich, le 29 juin 1938. Nos vœux sur ce point sont ainsi comblés. Nous estimons avec juste raison que l'éducation nationale devait être poursuivie jusqu'au sommet de l'édifice scolaire.

Nous voulons espérer aussi que l'Etat usera des nouvelles prérogatives qui lui sont attribuées en matière de programme pour amener nos écoles secondaires à unifier leur enseignement de façon à ce qu'il soit la continuation du nôtre. Il y a pour le moment entre les programmes des deux écoles un manque de concordance sur les inconvénients duquel le Comité central a attiré, tout récemment encore, l'attention du Département de l'Instruction publique. (*Bulletin* du 28 janvier 1939.)

J.-ED. M.

XI^e JOURNÉE D'ÉDUCATION

Nous rappelons à nos sociétaires que la XI^e Journée d'éducation aura lieu à Neuchâtel, les 16 et 17 février.

Les séances se tiendront à l'Aula de l'Université.

Le *Bulletin* du Département de l'Instruction Publique paru le 30 janvier a donné le programme de cette manifestation.

L'ouverture de la première séance aura lieu vendredi 16 février, à 9 heures précises. Les participants voudront bien prendre leurs billets d'entrée à temps.

J.-ED. M.

REVUE DES IDÉES IL N'EST PAS FACILE D'ÊTRE NEUTRE

Il n'est pas facile d'être neutre. On s'en aperçoit tous les jours. D'une part, nos concitoyens ne peuvent se défendre de prendre parti et de marquer non sans vivacité où vont leurs sympathies. D'autre part, notre gouvernement met à conduire le char de l'Etat une prudence vétilleuse dont il n'est pas près de se départir. Or il me paraît que, de part et d'autre, on agit avec logique.

Nous sommes faits pour juger et choisir. Il serait déplorable que nous puissions vivre tranquilles quand la guerre est à nos portes. Il serait grave que chacun ne se sente profondément touché par les souffrances de ceux qui se battent, de l'importance de l'enjeu placé au centre du combat. De plus, il est bon qu'on sache de quel côté nous sommes.

Mais la neutralité est étroitement liée à notre existence en tant que nation indépendante. Elle en est la condition et comme le symbole permanent. Seule elle assure notre liberté et circonscrit l'espace dans lequel nous pouvons respirer et vivre. La nécessité du choix ne s'impose pas à l'Etat de la même manière qu'à l'individu. Le gouvernement fédéral est dans son rôle, ingrat mais inattaquable, quand il évite systématiquement l'aventure et ne vise à rien d'autre qu'à préserver, au jour le jour, la sécurité du pays.

Sans doute cela revient à admettre une opposition, une tension constante entre l'attitude individuelle des citoyens, exprimant la réaction légitime de leur conscience, et les actes politiques du gouvernement. Mais je dirai encore que cette tension est normale, qu'elle est dans la ligne de notre destin national. S'il est vrai que la guerre l'accroît sensiblement, faisons en sorte qu'elle ne s'exacerbe pas. Mais ne demandons pas au gouvernement de prendre parti ; et n'exigeons pas de nos concitoyens qu'ils s'abstiennent de juger. Réciproquement, s'il convient que nous mettions quelque savoir-faire dans la manifestation de nos sympathies, il importe que le gouvernement ne déborde pas sa fonction régulatrice pour imposer à chacun une attitude de commande.

Qu'il n'y ait là qu'une solution provisoire, cela est certain ; je ne dis pas qu'elle soit toujours possible. Mais pour le moment, il nous faut accepter la contradiction qu'elle installe au cœur de notre vie publique. Cette contradiction implique peut-être un risque, courons-le donc, car notre vitalité en sera augmentée.

(*L'Essor*, 5 janvier 1940.)

ANDRÉ RIVIER.

DIVERS LE VADE-MECUM D'UNE BIBLIOTHÉCAIRE

Mlle Clerc, bibliothécaire à Renens, a présenté ce printemps, à une assemblée des délégués de la Centrale d'Education ouvrière, un rapport sur son activité de ces dix dernières années comme bibliothécaire. Ce rapport renferme des idées si intéressantes du point de vue choix des livres, éducation du lecteur, que nous pensons utile d'en présenter quelques extraits dans *l'Educateur* :

« ... Les deux premiers hivers de travail dans la bibliothèque de Renens furent surtout des périodes de recherches et d'expériences. Le problème le plus urgent et le plus important qui se présenta tout d'abord fut celui du choix des livres. Pour le résoudre, je me mis à étudier les lecteurs par leurs réactions aux livres qu'ils avaient lus. J'étudiai leurs goûts, leurs préférences, leur manière de juger. Je voulais trouver la réalité psychologique sur laquelle baser le choix des livres qui leur plussent et leur rendissent la bibliothèque sympathique et, grâce à cet amour pour les livres, améliorer, élargir et élever leur conscience...

» Je me félicite de ce qu'il existe, en Suisse, une institution telle que la *Bibliothèque pour tous*. Grâce à l'activité déployée par les deux bibliothécaires du dépôt de Lausanne, le choix et la qualité des livres qu'on peut y emprunter s'améliore et s'élargit constamment...

» Je choisis les premières collections de livres intuitivement. Ce furent des ballons d'essai envoyés pour capter les réactions des lecteurs, par lesquelles je pus connaître leurs sympathies, leurs désirs, leurs intérêts, leurs types psychiques...

» Les dames et les jeunes filles qui aiment les romans sentimentaux donnent en général leur avis spontanément... D'autres amateurs des mêmes romans ne veulent pas le laisser voir, telle cette jeune fille qui désire un « livre de voyage » de Delly !!! Beaucoup d'hommes adorent ces romans sentimentaux et les demandent soi-disant « pour leur mère, pour la « bourgeoise », « pour leur sœur ! » D'autres sont gênés de les demander pour eux-mêmes, et il ne reste plus à la bibliothécaire que de leur en offrir un, sans autre explication, pour les mettre à l'aise...

(*A suivre.*)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE PRÉPARATOIRE

Récemment, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres un message concernant l'éducation militaire préparatoire ; les projets qui y sont contenus rendent obligatoires toute une série de cours pour les jeunes gens de 15 à 20 ans, cours de gymnastique de 16 à 18 ans, cours de jeunes tireurs à 17 et à 18 ans, enfin cours militaires dans la 19^e année pour les jeunes gens reconnus aptes au service. Les sociétés de gymnastique ou de sport, les corps de cadets ou toute organisation reconnue par la Confédération peuvent organiser cet enseignement préparatoire, sous certaines conditions. Enfin une somme de deux millions et demi est prévue chaque année au budget fédéral.

Dans un article de la *Schweizerische Lehrerzeitung*¹, M. Walter Furrer présente sur ces projets quelques observations qui ont paru si pertinentes à nos collègues de Suisse allemande, que le comité de la S.L.V. a décidé d'en envoyer la copie à tous les membres de Chambres fédérales.

Tout d'abord, l'auteur constate qu'une fois de plus, les autorités fédérales ont délibérément laissé de côté les avis des représentants autorisés du corps enseignant suisse, dans un domaine où celui-ci possède une certaine compétence ; des hommes de sport, des militaires ont été consultés : de pédagogues, point.

Nous ne pouvons cependant que nous réjouir, dit-il ensuite, de l'introduction de cours obligatoires de gymnastique pour tous les jeunes gens du pays ; c'est un essai intéressant d'améliorer la santé de notre peuple ; mais d'une mesure à but strictement militaire, on aurait dû profiter pour établir une loi d'une portée beaucoup plus large, qui intéresserait aussi les jeunes filles et qui serait complétée par des mesures nécessaires de politique sociale.

Les tragiques circonstances actuelles doivent aussi nous faire approuver les cours de jeunes tireurs. Aujourd'hui plus que jamais, ils apparaissent comme un mal nécessaire. Quant aux cours de préparation militaire proprement dite, la prudence s'impose. Il semble difficile de charger des jeunes gens de 19 ans de 80 heures de cours, à un âge où le temps libre est déjà bien limité ; d'autre part le corps des officiers lui-même est loin d'être unanime sur l'utilité pratique de pareils exercices. Quoi qu'il en soit, la durée d'application de la loi concernant ces deux derniers enseignements devrait être strictement limitée aux années de péril. « Nous ne nous faisons aucune illusion rassurante sur le cours de la guerre et, après sa fin, nous n'attendons pas une ère facile

¹ ShZ. N° 2. - 12 janvier 1940.

de paix. Mais pour l'amour de Dieu, les besoins de la défense nationale militaire ne seront pas les plus importants pour l'éternité. »

La critique la plus intéressante, c'est celle qui reproche au projet de ne s'en tenir qu'à la préparation physique de nos futurs soldats, et de négliger totalement la préparation intellectuelle et morale de nos jeunes gens. « Dans l'ensemble, nous sommes beaucoup mieux préparés pour la résistance armée que pour une victoire morale remportée avec un estomac vide et le service des intérêts suspendu. » Notre peuple a été élevé pour la prospérité, et pendant des crises économiques bénignes, il a pu garder son optimisme ; la guerre actuelle va poser à la Suisse des problèmes extraordinairement angoissants, problèmes économiques et sociaux qu'il faudra résoudre, peut-être dans de très mauvaises conditions ; or, la plupart des gens de chez nous ignorent la situation réelle de notre pays, ses possibilités ; dans tous les cercles de la population règnent toutes sortes de préjugés, d'opinions fausses, un optimisme superficiel, « parce que, sur le terrain économique et politique, leur expérience, leur pensée et leur jugement n'ont jamais été éduqués systématiquement ». C'est là le vrai danger pour notre démocratie et pour son indépendance et il faut le regarder en face, car lorsqu'un mouvement révolutionnaire ou interventionniste surgira, notre état s'écroulera avant qu'on ait eu le temps de s'en apercevoir. Et c'est pourquoi, une fois encore, nous demandons la priorité pour une éducation civique de l'ensemble de notre jeunesse.

Comme on le voit les idées de nos collègues suisses allemands restent dans la ligne que le congrès de Lucerne avait tracée ; les décisions qui vont être prises ces jours prochains à Berne exerceront une grosse influence sur l'éducation de notre jeunesse à l'âge post-scolaire ; si nous ne partageons pas toutes les idées exprimées par M. Furrer, il est cependant de notre devoir de suivre avec attention les débats qui vont s'ouvrir ; le problème de l'éducation civique de notre jeunesse prend aujourd'hui une singulière acuité ; à nous de préparer les solutions adéquates.

G. W.

LES LIMITES DU DÉVELOPPEMENT ANIMAL

Conférence à la S. P. L. par M. le prof. Baudin, le 3 novembre 1939.

Le titre de cette conférence semblait la réserver au domaine scientifique. Mais la personnalité de M. Baudin, pouvait assurer à ses nombreux auditeurs un développement qui dépasserait largement le cadre donné.

Laissant parler ses souvenirs, notre collègue Rostan est heureux de présenter M. Baudin, son ancien professeur, homme de science en même temps que pédagogue.

Le sujet développé par le conférencier comprend deux parties essentielles : *la puissance musculaire* et *la puissance intellectuelle*. L'une et l'autre sont fonction de la capacité de l'organe qui les produit. Elles ne peuvent donc indéfiniment s'accroître.

Il en est du corps humain comme d'un moteur, dont la puissance est déterminée par deux éléments essentiels : le volume de sa cylindrée et la qualité du carburant employé. On pourra varier à volonté les usages auxquels le moteur est destiné, mais quand les deux conditions ci-dessus seront réalisées, on aura atteint le maximum de puissance qu'ont peut en attendre.

Dans le domaine *musculaire*, nous sommes en présence de deux manifestations semblables, soit : un nombre fini de fibres musculaires, et, d'autre part, l'alimentation que le corps humain est susceptible d'assimiler. Or, vers dix ans déjà, le nombre maximum de fibres musculaires striées est atteint. Dès ce moment, elles pourront s'allonger mais il sera impossible d'en augmenter le nombre. A partir de la quinzième année, leur développement est terminé. On pourra, par l'exercice, améliorer les fibres, mais non en augmenter le nombre ou le volume. Dans ces conditions, un homme se trouve déterminé déjà dans son jeune âge.

Il faut considérer maintenant la seconde condition du développement : le rôle de l'alimentation. Ne pourrait-on pas, par une augmentation de celle-ci, obtenir du moteur humain une puissance plus considérable qu'à l'ordinaire ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord rappeler l'origine des aliments que nous consommons. Il se produit un double phénomène : il y a premièrement, par le concours des radiations solaires, une *formation d'énergie*. C'est la synthèse chlorophyllienne, qui aboutit à la production des sucres ($C^6 H^{12} O^6$ réserves d'énergie mises à notre disposition). Inversément, par un phénomène d'oxydation dont les cellules sont le siège, cette énergie potentielle est *libérée* sous forme de chaleur ou utilisée dans une proportion plus faible, par le travail musculaire.

Grâce à ces réserves, nous pouvons dépenser $\frac{1}{10}$ de CV par jour. Dans ces conditions, un jeune homme vigoureux aurait tout juste la force de tourner à la manivelle de quoi éclairer la chambre familiale ! Une comparaison avec le vol de l'oiseau aboutit à des constatations surprenantes et ramène nos possibilités à des limites bien modestes : pour pouvoir voler, il faudrait dépenser une énergie de 5 CV ; nous sommes donc 50 fois trop faibles. En outre, comme un oiseau mange par jour une fois son poids de nourriture, il nous faudrait consommer au moins 30 fois plus de nourriture (c'est-à-dire, fait paradoxal, commencer par s'alourdir !). Mais il faudrait aussi pouvoir, comme les oiseaux, mieux broyer les aliments et mieux les assimiler.

D'autre part, il faudrait encore que notre respiration et notre circulation sanguine soient plus actives. Notre température devrait également s'élever, car la vitesse de réaction dépend de la hauteur de la température. Celle-ci est, pour l'homme de 36° à l'extérieur, de 38° à l'intérieur et s'élève jusqu'à 39° dans le foie, qui est la glande la plus chaude du corps (aussi ne devrait-on pas dire : un homme au foie chaud !); tandis que pour l'oiseau ces limites sont 38-42°. Mais ces conditions ne sauraient être réalisées sans causer des perturbations profondes et dangereuses dans tout notre organisme, principalement en rompant l'équilibre de nos albumines, qui se coagulent dès que la température s'élève de quelques degrés. Ainsi, de toutes façons, nous sommes limités sous le rapport de nos possibilités musculaires.

Mais nous ne sommes pas moins limités *intellectuellement*. De nouveau, nous devons considérer la valeur de l'appareil en soi et l'effet de l'alimentation dont il a besoin. L'appareil mental a, lui aussi, une puissance propre qui est déterminée (et ne pourra être dépassée). Vers l'âge de quinze ans déjà (tant pis pour notre amour-propre !), elle est atteinte, et elle ne pourra donc que diminuer. C'est à cela qu'il faut attribuer le déchet si souvent constaté (spécialement par les maîtres des cours complémentaires !) après la sortie de l'école. Il est aussi certain que « nous allons généralement au delà des possibilités des élèves », et que beaucoup de ceux-ci compensent cette perte par la mémoire ; mais, hélas, de telles acquisitions n'ont pas de durée : elles ne survivent guère à l'examen. (Voilà qui devrait rendre les maîtres plus raisonnables dans leurs exigences.)

Il existe aussi une valeur finie de l'alimentation cérébrale. Celle-ci consiste en substances plutôt rares (les lécithines, de la famille des graisses, combinées avec du phosphore). Mais notre cerveau a besoin de beaucoup d'oxygène (c'est pourquoi il est le premier atteint en cas d'asphyxie). Cet oxygène doit lui être amené par un courant sanguin suffisamment actif. D'où la nécessité absolue d'aérer le plus possible nos classes en hiver. Il y a à cela une autre raison : le gaz carbonique rend les élèves plus agités ; il en résulte que la discipline est beaucoup plus difficile, sinon impossible, dans les classes mal aérées (le fait a été contrôlé par des expériences appropriées).

D'autres facteurs peuvent également diminuer la puissance intellectuelle, par exemple l'âge, certaines maladies, ou l'alcoolisme. Des problèmes très délicats se posent : la comparaison avec les animaux montre que le développement de la puissance associative du cerveau (région de la pensée) a nui au développement de la région olfactive, en particulier, sens qui est très sommaire chez l'homme. Ce développement serait donc payé, d'une façon générale, par un affaiblissement de la partie sensorielle, par conséquent par une diminution de nos moyens d'information, ce qui, en définitive, est une perte.

Un infantilisme plus prolongé serait également la rançon de ce développement excessif. En effet, la période de l'enfance s'allonge à mesure que le sujet s'élève dans l'échelle animale. Le développement intellectuel a ainsi pour corollaire une diminution de la fécondité ; l'avenir de la race humaine est donc en jeu.

M. Baudin termine, sur un plan plus élevé, en exprimant sa foi en la continuité du progrès moral par l'éducation chrétienne. Cette belle conférence, riche en faits et enseignements du plus grand profit pour des éducateurs, fut écoutée avec un vif intérêt et elle donna l'occasion à maints groupes de collègues de reprendre par la suite d'utiles discussions.

R. FG.

COMMENT LA FINLANDE LUTTE POUR LA SOBRIÉTÉ ET CONTRE L'IGNORANCE

Le monde entier suit avec admiration la lutte héroïque et victorieuse soutenue par la Finlande. Pour tenir tête au colosse soviétique, il faut, se dit-on, des qualités morales, intellectuelles et physiques exceptionnelles : autrement la Finlande n'aurait pu qu'esquisser un vain geste de résistance.

Qualités morales : patriotisme ardent, fermeté d'âme et une maîtrise de soi qui ne reculent pas devant une tâche en apparence impossible.

Qualités intellectuelles : une tactique comme celle des Finnois exige des commandants d'unités inférieures et même de chaque soldat de la présence d'esprit, une faculté d'adaptation à une situation sans cesse changeante, une initiative jamais en défaut.

Qualités physiques : une guerre d'hiver dans les forêts finnoises ou dans les solitudes glacées de la région arctique demande du soldat une endurance dont nous pouvons à peine nous faire une idée.

Ces qualités, d'où le Finlandais, celui du front comme celui de l'arrière, qui subit sans se démoraliser les bombardements incessants, les a-t-il ?

Il est bien difficile de déterminer la psychologie d'un peuple : on risque de tirer de quelques faits particuliers des conclusions exagérées et de déformer la réalité. Je crois cependant pouvoir avancer que l'instruction, largement répandue, la culture populaire du peuple finlandais ont pour beaucoup contribué à faire de lui ce qu'il est.

Faisons un peu d'histoire.

Après la terrible guerre de 1808-1809, la Finlande, abandonnée par la Suède, dont elle avait été une province pendant plusieurs siècles et à laquelle elle avait servi de bastion avancé contre la poussée russe, avait été incorporée, après des promesses d'autonomie très imparfaitement tenues, à l'Empire russe. Ne pouvant plus être suédoise, ne voulant pas être russe, malgré des efforts constants de russification, la Finlande

résolument d'être finnoise. Le peuple prit conscience de son individualité et de son unité, de son âme nationale.

Il lui fallait tout d'abord sa langue à lui, car le finnois n'était encore qu'une sorte de dialecte réservé aux besoins domestiques. Il fallait en faire une langue littéraire, apte à tout exprimer, porte-parole d'un peuple.

Ce peuple, il fallait le développer physiquement et intellectuellement, le sauver de l'alcoolisme qui le rongait, l'arracher à l'ignorance, source de faiblesse.

Dès écrivains de talent, à leur tête le génial Kivi, dont notre compatriote M. Jean-Louis Perret a admirablement traduit le roman humoristique, si profond, « Les Sept Frères », firent du finnois une langue extrêmement riche et nuancée. En même temps le folkloriste Lönnrot rassemblait les chants populaires, transmis oralement de génération en génération et donnait à la Finlande son épopée nationale, le *Kalevala*. Ils étaient soutenus dans leur effort par une ardente élite de jeunes gens.

La lutte contre l'eau-de-vie, qui dégradait les masses et les rendait incapables de tout progrès, s'organisa avec vigueur sous l'impulsion de quelques patriotes et favorisée par un réveil religieux singulièrement profond. En 1863, la diète de Finlande aux quatre Etats (noblesse, clergé, bourgeois et paysans), réunie par le czar libérateur, Alexandre II, vota la suppression de la distillation domestique et dès lors les progrès ne firent que s'accroître au point que toute vente d'eau-de-vie cessa dans les campagnes et qu'elle fut soumise dans les villes à des restrictions sévères.

Mais ce qu'il faut admirer plus encore que les conquêtes législatives, c'est l'effort éducatif. Le peuple comprit petit à petit que la sobriété lui serait une arme de bonne trempe dans la lutte contre l'emprise russe et il s'imposa volontiers dans ce but les renoncements nécessaires.

La sobriété n'est qu'une vertu négative ; il fallait, après avoir détruit, reconstruire, remplacer les joies de l'alcool par quelque chose de meilleur.

C'est ici qu'entrent en scène de grands éducateurs et hommes d'école. La Finlande n'était du reste pas un pays d'illettrés. Depuis le XVII^e siècle l'Eglise luthérienne, à laquelle se rattache presque toute la nation, refusait le sacrement du mariage aux couples ne sachant pas lire et, au moins, écrire leur nom. L'instruction populaire était cependant encore tout à fait rudimentaire.

Le réveil du sentiment national du milieu du XIX^e siècle profita tout d'abord à l'enseignement universitaire et secondaire ; ne fallait-il pas tout d'abord assurer le recrutement des futurs fonctionnaires et du clergé ? L'enseignement élémentaire resta à l'arrière-plan : c'était affaire des communes qui parfois le négligeaient. Mais le besoin d'apprendre et de savoir des masses populaires était si profond que l'on dut

songer à leur assurer plus que des rudiments, une instruction et une éducation complète.

(A suivre.)

R. HERCOD.

L'ÉCOLE ET LA NATURE LA CIRCULATION SANGUINE

(Suite.)

III. Leçons d'introduction.

On m'a demandé d'indiquer comment je donne les leçons. Voici ma manière, sans prétention.

Je copie mes dessins au tableau noir avec le maximum de dextérité possible. Il ne faut pas abuser de la patience des élèves, mais il est bon qu'ils assistent à la construction du schéma : points de repères, ébauche légère, traits appuyés, couleurs, veines bleues et artères rouges, et, après coup, retouches et « figolage ».

D'abord, je ne dis rien, *je laisse deviner*, et, derrière moi, j'entends chuchoter des hypothèses. Les élèves ont vite saisi tout ce qu'ils pouvaient comprendre, et, déjà ils sont tout oreilles. D'ailleurs, beaucoup se sont procuré (Dieu sait où !), un choix étonnant d'ouvrages élémentaires, en plus des dictionnaires, où ils vérifieront mes affirmations et puiseront le vocabulaire qui leur manque.

— Qu'est-ce que j'ai dessiné ?

— Un cœur et des vaisseaux.

— Et ça, qu'est-ce que c'est ?

— Le foie, l'estomac, la rate.

La rate les amuse. Petit intermède. Non seulement je le tolère, mais je l'encourage. Nous nous dilatons un instant la rate pour des raisons qui ne regardent que nous.

— Que croyez-vous que représentent ces flèches ?

— La direction du sang.

— Pourquoi n'ai-je pas dessiné les détails ?

Trop compliqué.

— Les vaisseaux sont-ils partout si gros ?

— Non, de plus en plus fins.

— Comment appelle-t-on les plus petits ?

Pas de réponse ; j'affirme :

— Des capillaires, fins comme cheveux, en réalité bien plus ténus, quelques millièmes de millimètres.

Ensuite, nous examinons sur une planche anatomique la place et l'aspect réels des organes qui ne sont qu'ébauchés dans notre dessin.

Puis j'énumère les vaisseaux, en suivant un circuit :

— Voici l'aorte, le plus gros ; vous pourriez introduire votre doigt dedans.

Gros succès d'effarement, décidément, c'est un bon public ! Et je fournis tous les noms en écrivant les initiales. Demain, plus tard, ce sera l'occasion d'un petit jeu de mémoire. Car, évidemment, les enfants ne doivent pas apprendre ces noms. Si peu qu'il leur en restera, ce sera toujours suffisant, car, ne l'oublions pas, notre but est modeste : préparer le terrain pour des études futures.

Cette courte leçon se termine par un dessin des élèves. Comme ils sont très lents, je laisse mes croquis au tableau noir. Ils achèveront leurs copies à moments perdus. Ils les agrémenteront de couleurs imitées de la planche anatomique : différents tons de rouge brun et de jaune pâle des viscères.

Au cours d'une leçon ultérieure, nous referons ensemble tous les trajets possibles d'une goutte de sang : par la tête (cou, face, cerveau), par les bras (muscles, os longs, mains), par les viscères, par les jambes. Nous acquerrons ainsi cette notion essentielle que tout le sang ne parcourt pas tout le réseau ; qu'engagée dans une dérivation une cellule sanguine revient au cœur en n'ayant suivi qu'un circuit partiel. Il en résulte la notion de *parcours moyen*. Nous devons découvrir ou apprendre que :

1° Le sang qui a alimenté un organe, quel qu'il soit, revient fatalement au cœur pour être expédié à un poumon (réoxygénation).

2° Que les artères sont les vaisseaux qui partent du cœur, les veines, ceux qui y arrivent.

3° Que l'artère pulmonaire contient du sang veineux, tandis que la veine pulmonaire charrie du sang artériel.

4° Le sang qui passe dans la rate, l'estomac ou les intestins traverse obligatoirement le foie (importance primordiale de cet organe). Il faut observer que la veine porte du foie et ses branches sont intercalées entre deux systèmes de capillaires (c'est d'ailleurs la définition même d'un système porte).

5° La partie du sang oxygéné qui dérive dans les reins s'y purifie en y abandonnant des déchets (excrétion). Le sang veineux des reins est donc plus pur que le sang artériel.

6° Les substances alimentaires qui passent dans les vaisseaux lymphatiques de l'intestin (ce sont les graisses) arrivent, par la veine sous-clavière gauche et la veine cave, dans le cœur qui les envoie d'abord dans les poumons (fonction pulmonaire trop peu connue de combustion des corps gras).

Les élèves qui auront suivi tous ces trajets auront de la circulation une notion autrement concrète que celle qu'on acquiert par l'étude de la « double circulation ».

Un article ultérieur fournira des renseignements utiles sur le débit du cœur, la vitesse et la pression sanguines, les maladies du système circulatoire.

E. DOTRENS.

Demandez notre Catalogue gratuit !
sur tout le Matériel de
Réforme scolaire

Wilh. SCHWEIZER & C^o, WINTERTHUR

*Service
prompt et soigné*

pour :
LE CALCUL
L'ÉCOLE ACTIVE
LE TRAVAIL MANUEL

Empaillage de tous les ani-
maux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Cours officiels d'allemand

organisés par le Canton
et la Ville de Saint-Gall à

L'INSTITUT pour JEUNES GENS

sur le ROSENBERG près ST-GALL

L'unique école privée suisse avec cours officiels d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'École (Maturité - Diplôme commercial).

Juillet - Septembre : Cours de vacances.

Instituteur Bernois habitant la campagne désire placer pour le printemps 1940 son fils de 15 ans dans famille d'instituteur de la Suisse romande, également à la campagne, en échange avec garçon ou fille même âge. Conditions réciproques : fréquentation bonne école, vie de famille. Ecrire sous chiffre G. 2551 L. Publicitas, Lausanne.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33 633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.-. ÉTRANGER : FR. 11.-.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Comment éviter les inconvénients du refroidissement ?

A l'aide d'un traitement simple et agréable, praticable n'importe où, soit du Formitrol, qui remplace à la fois les gargarismes et les inhalations, en assurant l'aseptie des voies respiratoires.

Une agréable pastille Formitrol, qu'on suce lentement, transforme la salive en une solution diluée de formaldéhyde qui baigne la bouche et la gorge, d'où gargarisme. Le Formitrol dégage en même temps des émanations qui imprègnent les muqueuses du pharynx, du larynx et pénètrent jusqu'aux bronches, d'où inhalation.

C'est le traitement le plus simple et le plus pratique contre toutes les affections microbiennes des voies respiratoires.

FORMITROL

BARRE LA ROUTE AUX MICROBES

Dans les pharmacies, à 1 fr. 50 le tube de 30 pastilles.

D^r A. Wander S.A., Berne